Avec les cabines « Photomaton », faites votre demande de titre de séjour en un clic !

écrit par Jules Ferry | 23 septembre 2022

Capture d'écran video YT citée ci-après

Le Ministère de l'Intérieur veille sur les clandestins. Finies les démarches compliquées vécues comme un traumatisme.

Il suffit maintenant d'aller dans un Photomaton et de cliquer sur la ligne « ***Faire votre demande en ligne*** ». Quelques cases à remplir et le tour est joué. Pour 8 euros, les photos de Mammadou sont transférées instantannément au service concerné qui étudiera sa demande avec la plus grande bienveillance, comme vient de l'ordonner le Président.

C'est la simplification administrative sous Macron II. Vous ne rêvez pas, la cabine est reliée directement au Ministère !

Merci Photomaton, merci Macron, de faciliter grandement les

démarches des futurs Français. On ne dit d'ailleurs plus « démarche » mais « produit » ou « service » puisque c'est l'administration qui se met au service du clandestin et non plus le clandestin qui effectue une « démarche » anxiogène.

Il est réconfortant de savoir que Mammadou n'ait pas à faire la queue sous la pluie devant la Préfecture, sous le regard des xénophobes. **Une fois après avoir quitté la cabine photo, il ne lui restera plus qu'à attendre tranquillement chez lui pour finaliser sa demande (l'administration lui envoie un dossier par courriel sous quelques heures, il n'aura plus plus qu'à aller récupérer son titre avec les compliments de Darmanin).**

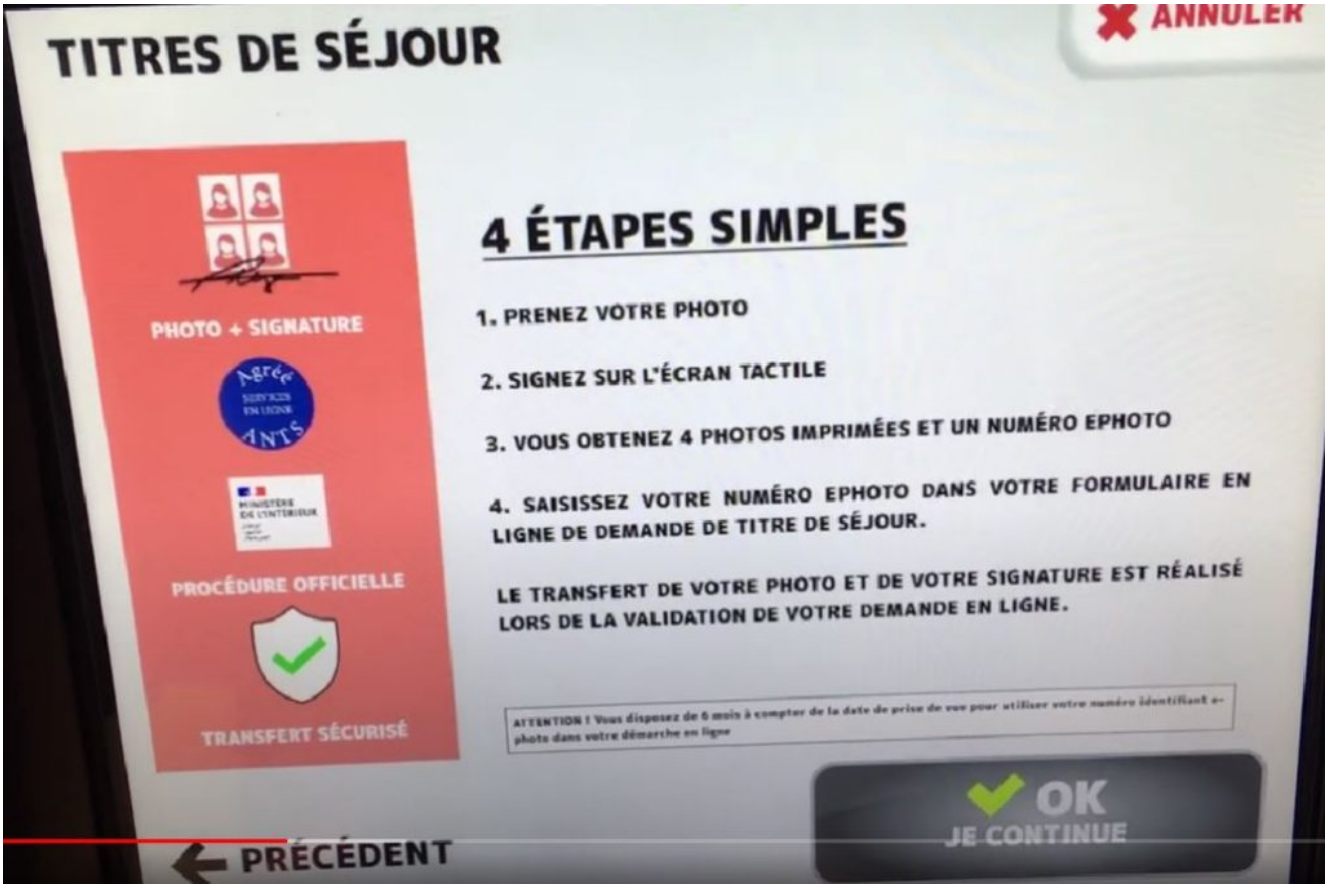

Captures d'écran du [site Photomaton](#) :

« Notre collaboration avec l'Administration Numérique pour les Étranger en France (ANEF) nous a permis de mettre en place une procédure de demande de titre de séjour simplifiée en ligne dans nos cabines ».

Pour obtenir votre numéro d'ePhoto, rendez-vous dans nos cabines photographiques et sélectionnez le service titres de séjours. Ce service permet de transférer sa photo d'identité et sa signature sur un serveur sécurisé. La saisie de ce numéro ePhoto

au cours de cette démarche permet d'intégrer sa photo d'identité et sa signature dans sa demande de titre de séjour.

Puis-je faire mes démarches en ligne ?

Notre collaboration avec l'Administration Numérique pour les Étranger en France (ANEF) nous a permis de mettre en place une procédure de demande de titre de séjour simplifiée en ligne dans nos cabines. Elle est disponible via la plateforme web dédiée. Lors de cette procédure il vous sera demandé de saisir votre numéro ePhoto fourni sur la planche.

Pour obtenir votre numéro d'ePhoto, rendez-vous dans nos cabines photographiques et sélectionnez le service titres de séjours. Ce service permet de transférer sa photo d'identité et sa signature sur un serveur sécurisé. La saisie de ce numéro ePhoto au cours de cette démarche permet d'intégrer sa photo d'identité et sa signature dans sa demande de titre de séjour.

Cela marche aussi en arabe ou autre :

Un internaute vous explique en vidéo omment prendre une photo pour faire votre demande de titre de séjour :

Qui est l’ANEF ? [informations données par le site Photomaton]
Qui est l’ANEF ? Le ministère de l’Intérieur a ouvert en novembre 2020 l’Administration Numérique pour les Étrangers en France (ANEF), un téléservice de demande en ligne des titres de séjour.
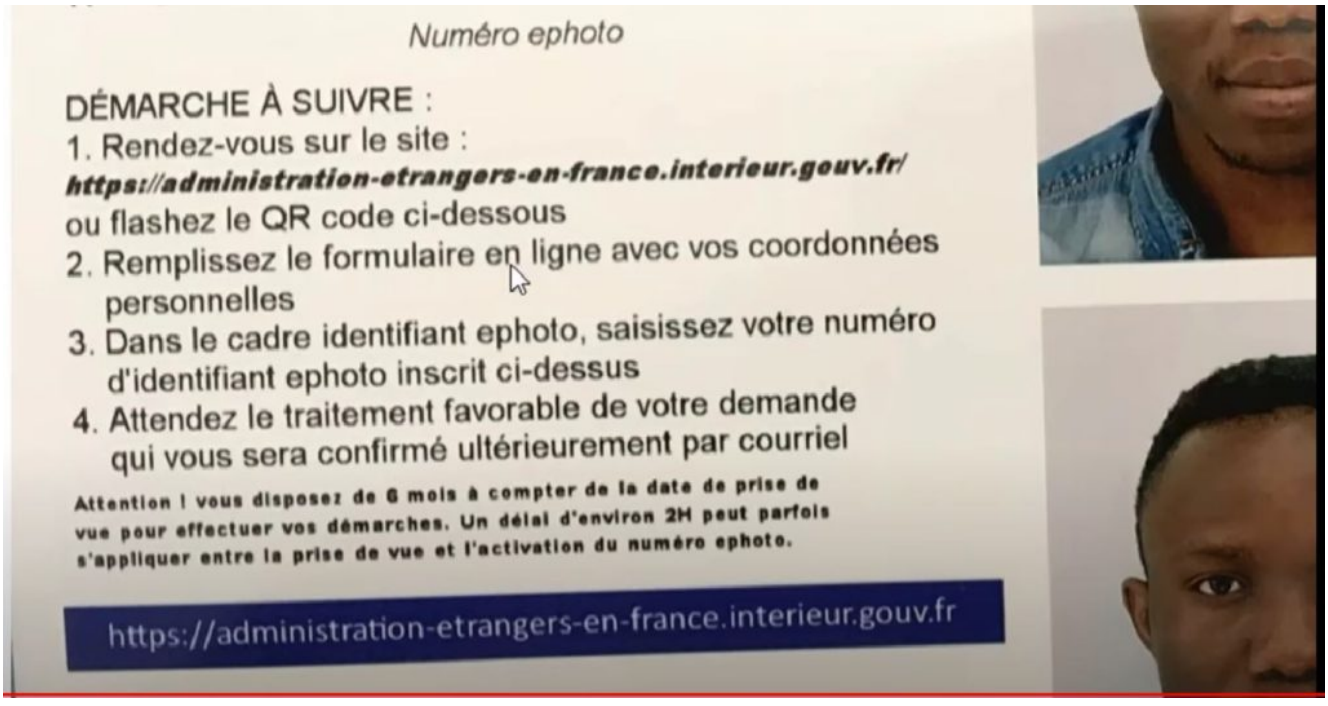
Grâce à ce service, les usagers peuvent déposer leur demande de titre de séjour depuis leur domicile, qu’il s’agisse d’obtenir un premier titre après visa, ou de renouveler leur titre de séjour. Plus de rendez-vous à prendre en préfecture ni de déplacement pour s’assurer du dépôt de votre demande, sauf pour la remise du titre de séjour qui se fait uniquement en préfecture. Pour plus de renseignements, cliquez ici